

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

Le 21 avril 2026, les membres du Conseil Municipal, convoqués par mail en date du 15 avril 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry ORONA, Maire de Saint Aubin d'Ecrosville.

	Présent	Absent excusé	Absent non excusé
• ORONA Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• OSMONT Odile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• THROUET Cyrille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• HENROT Jocelyne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• RAGNEAU Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• LESAGE Laëtitia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• RAVENEL Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• MORISSET Delphine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• THROUET Matthieu	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• VAUDEVIRE Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• DECONYNCK Ludovic	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• HAQUET Héloïse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• DONVAL François	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• COLOMBANI Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• PERRIN Olivier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

François DONVAL donne pouvoir à Odile OSMONT  
Matthieu THROUET donne pouvoir à Alexandre RAVENEL  
Ludovic DECONYNCK donne pouvoir à Cyrille THROUET  
Olivier PERRIN donne pouvoir à Delphine MORISSET

Héloïse HAQUET est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal s'est réuni le 21 avril 2026 sous la présidence de Thierry ORONA Maire, afin d'examiner notamment les Comptes Financiers Uniques (CFU) de l'exercice 2025.

Monsieur le Maire annonce, un point complémentaire à l'ordre du jour :

- En raison de la dissolution du CCAS en date du 3 novembre 2025 délibération 2025-32 et de l'incapacité pour celui-ci de délibérer sans organe délibérant en séance régulière, d'approuver les CFU afin d'éviter toute rupture comptable. Et ainsi
  - D'assurer la sincérité et la régularité des comptes publics,
  - De garantir la clôture effective de l'établissement dissous,
  - Et de permettre la reprise des résultats dans le budget communal

Ce point sera à nouveau évoqué lors du prochain conseil.

Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL Fonctionnement	
Dépenses	578 889.34
Recettes	627 001.48
Bilan de l'exercice	48 112.14
Reste à réaliser	19 400.00
Déficit d'investissement (solde)	8 513.86
Excédent/ déficit antérieur reporté (002)	177 104.58
Résultat de fonctionnement	197 302.86

BUDGET PRINCIPAL Investissement	
Dépenses	83 475.30
Recettes	164 719.06
Bilan de l'exercice	81 243.76
Excédent/ déficit antérieur reporté (001)	-15 834.83
Reste à réaliser	19 400.00
Report déficit de solde N	-20 893.68
Résultat d'investissement	27 913.36

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT Fonctionnement	
Dépenses	59 487.21
Recettes	58 630.77
Bilan de l'exercice	-856.44
Excédent/ déficit antérieur reporté (002)	31 112.53
Résultat de fonctionnement	30 256.09

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT Investissement	
Dépenses	37 084.14
Recettes	91 486.22
Bilan de l'exercice	54 402.08
Excédent/ déficit antérieur reporté (001)	-32 252.11
Résultat d'investissement	22 149.97

Les CFU ont été présentés aux membres du conseil. Ils retracent de manière détaillée l'ensemble des opérations budgétaires en fonctionnement et en investissement concernant le budget principal et le budget annexe de l'assainissement. Les résultats font apparaître une situation financière globalement satisfaisante, marquée par une gestion rigoureuse et des équilibres respectés.

Il est toutefois indiqué que ce document n'a pas encore été validé par les services de gestion comptable à la date de la séance. Cette validation interviendra ultérieurement, après les vérifications réglementaires en cours.

Malgré cette absence de validation formelle, le conseil municipal a pris connaissance du CFU et en a débattu. Les élus ont considéré que les éléments présentés étaient cohérents et conformes à la gestion de la collectivité.

En conséquence, le conseil municipal a décidé de prendre acte du CFU en l'état, dans l'attente de sa validation définitive par la trésorerie.

<b>2026-17 - AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE</b>
--

Le compte de résultat est présenté :

**Reports (pour rappel) :**

Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : - 15 834.83 €

Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : 177 104.58 €

**Soldes d'exécution :**

002 : 7 320.97 € Solde d'exécution (Excédent - 002) de la section investissement

002 : 48 112.14 € Résultat d'exécution (Excédent - 002) de la section fonctionnement

**Restes à réaliser :**

**Besoin net de la section d'investissement :**

Estimé à : 27 913.86 €

**Compte 1068**

1068 : 27 913.86 € Excédent de fonctionnement capitalisé (1068), financement des Restes A Réaliser et du déficit

**Ligne 002 :**

002 : 197 302.86 € Excédent du résultat de fonctionnement reporté (R002)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'affectation du résultat.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**Approuvé à l'unanimité le l'affectation du résultat.**

**2026-18 – AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2025  
DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le compte de résultat est présenté :

**Reports (pour rappel) :**

Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure : **22 149.97 €**

Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : **30 256.09. €**

**Soldes d'exécution :**

001 : **14 935.01 €** Solde d'exécution (Déficit – 001) de la section investissement

002 : **11 157.21 €** Résultat d'exécution (Excédent – 002) de la section fonctionnement

**Restes à réaliser :**

**Besoin net de la section d'investissement :**

Estimé à : **7 214.96 €**

**Compte 1068**

1068 : **7 214.96 €** Excédent de fonctionnement capitalisé (1068).

**Ligne 002 :**

002 **41 413.30 €** Excédent du résultat de fonctionnement reporté (R002)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'affectation du résultat.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**Approuve à l'unanimité le l'affectation du résultat.**

**2026-19 – DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE  
DU BUDGET COMMUNE 2026**

La commune vote le budget de la commune en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2025 après présentation du CFU 2025 et de l'affectation du résultat.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget de la commune 2026.

<b>BUDGET COMMUNE 2026</b>	
<b>Section Fonctionnement :</b>	<b>Section investissement :</b>
Dépenses : 894 780.86 €	Dépenses : 697 308.72 €
Recettes : 894 780.86 €	Recettes : 697 308.72 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**Approuvé à l'unanimité le budget commune 2026.**

**2026-20 – DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE  
DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2026**

La commune vote le budget annexe assainissement en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2025 après présentation du CFU 2025 et de l'affectation du résultat.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget annexe de l'assainissement 2026.

<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2026</b>	
<b>Section Fonctionnement :</b>	<b>Section investissement :</b>
Dépenses : 135 468.30 €	Dépenses : 98 133.26 €
Recettes : 135 468.30 €	Recettes : 98 133.26 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**Approuvé à l'unanimité le budget annexe assainissement 2026.**

**2026-21 AUTORISATION DE PROCEDER A DES MOUVEMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE  
A CHAPITRE, AU SEIN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT  
ET DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Vu le Code des collectivités territoriales

L'instruction compatible et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des section (article L.5217-10-6 du CGCT)

Sans ce cas le Maire en informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitre budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Cette disposition permettrait des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au Conseil Municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L212-22 du CGCT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- VALIDE l'application de cette disposition pour le budget de la commune et pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 jusqu'en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### Vote l'autorisation à l'unanimité

#### 2025-22 - VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTION DIRECTE

Monsieur le Maire présente les taux des contributions directes 2025 et propose d'augmenter pour 2026 la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux de contributions directes pour l'année 2026 conformément au tableau ci-dessous :

	Taux 2025	Taux proposés pour 2026	Taux votés pour 2026
Taxe foncière (bâti) %	40,79	40,79	40,79
Taxe Foncière (non bâti) %	40,14	40,14	40,14
Taxe d'habitation (TH)	13,08	15,00	15,00
CFE %	16,08	16,08	16,08

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### Approuve les taux 2026

<b>2026-23- DELIBERATION RELATIVE A UNE DEMANDE DE PRÊT POUR LE FINANCEMENT D'UN INVESTISSEMENT IMMOBILIER</b>
--

**Vu** le projet d'investissement relatif à l'acquisition d'un bien immobilier situé 25 route de Marbeuf

**Vu** le projet d'investissement relatif à d'une parcelle de terrain avec bâtiments.

**Vu** le besoin de financement estimé à 320 000 €,

**Vu** les propositions de financement présentées par les établissements bancaires,

**Vu** la décision de préemption exercée par la commune sur le bien concerné,

**Vu** la délibération n° 2026-01 en date du 3 mars 2026 portant exercice du droit de préemption sur ledit bien,

**Après en avoir délibéré,**

**Décide :**

- **Article 1** : D'approuver le projet d'investissement tel que présenté, pour un montant total de 320 000 €.
- **Article 2** : De contracter un emprunt d'un montant de 400 000 € auprès du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :
  - Durée : 15 ans
  - Taux d'intérêt : 3.59 %
  - Modalités de remboursement : trimestrielles,
- **Article 3** : D'autoriser Thierry ORONA, maire, à signer tout document relatif à ce prêt.
- **Article 4** : D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et après échange de vues, prend en considération le projet

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement décrit ci-dessus  
Les conditions des taux proposées ont une validité déterminée dans le temps. Au-delà de la date de proposition, le taux du contrat sera celui en vigueur à la date de réception et d'acceptation de l'offre par la caisse régionale.

**Vu :**

le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et suivants ;

**Considérant :**

- La nécessité d'améliorer le fonctionnement du Conseil municipal ;

L'intérêt de créer des commissions communales chargées d'étudier les dossiers soumis au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré :

**Article 1 : Création des commissions**

Il est créé les commissions communales suivantes :

- ❖ Finances, budget
- ❖ Ressources humaines
- ❖ Associations, communication, soutien à la vie locale
- ❖ Patrimoine, cadre de vie, culture, environnement
- ❖ Ruralité, solidarité, aide à la personne
- ❖ Travaux, appels d'offres
- ❖ Urbanisme, PLU
- ❖ Assainissement, STEP, voirie
- ❖ Locations, salle des fêtes, commerces

**Article 2 : Composition**

Chaque commission est composée de membres du Conseil municipal.

Sont désignés :

- ❖ Finances, budget
  - Thierry ORONA
  - Jocelyne HENROT
  - Odile OSMONT
  - Matthieu THROUET
- ❖ Ressources humaines
  - Thierry ORONA
  - Jocelyne HENROT
  - Odile OSMONT
  - Cyrille THROUET
- ❖ Associations, communication, soutien à la vie locale
  - Thierry ORONA
  - Laëtitia LESAGE
  - Héloïse HAQUET
  - François DONVAL

- ❖ Patrimoine, cadre de vie, culture, environnement
  - Thierry ORONA
  - Patricia COLOMBANI
  - Brigitte VAUDEVIRE
  - François DONVAL
  - Laëtita LESAGE
  
- ❖ Ruralité, solidarité, aide à la personne
  - Odile OSMONT
  - Laëtita LESAGE
  - Delphine MORISSET
  
- ❖ Travaux, appels d'offres
  - Thierry ORONA
  - Cyrille THROUET
  - Ludovic DECONYNCK
  - Olivier PERRIN
  - Sébastien RAGNEAU
  - Alexandre RAVENEL
  
- ❖ Urbanisme, PLU
  - Thierry ORONA
  - Patrica COLOMBANI
  - Ludovic DECONYNCK
  - Sébastien RAGNEAU
  - Alexandre RAVENEL
  - Odile OSMONT
  
- ❖ Assainissement, STEP, voirie
  - Thierry ORONA
  - Sébastien RAGNEAU
  - Alexandre Ravenel
  - Matthieu THROUET
  
- ❖ Locations, salle des fêtes, commerces
  - Thierry ORONA
  - Jocelyne HENROT
  - Héloïse HAQUET
  - Odile OSMONT
  - Delphine MORISSET

### **Article 3 : Présidence**

Le Maire est président de droit de chaque commission.

Il peut déléguer la présidence à un adjoint ou à un conseiller municipal.

#### Article 4 : Fonctionnement

Les commissions se réunissent sur convocation du Maire ou de leur président délégué. Elles émettent un avis consultatif sur les affaires étudiées.

#### Article 5 : Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### 2026-25 - DELIBERATION POUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire le Maire présente au Conseil municipal les montants des subventions qui seront allouées cette année aux associations sous condition de dépôt de demande de subvention :

Associations	Attribution 2025	Proposé	Montant voté 2026
<b>Gymnastique volontaire</b>	250	250	250
<b>ASAPN (ASS. Saint Aubinoise du Patrimoine)</b>	250	250	250
<b>QI Jong</b>	100	100	100
<b>Restos du Cœur</b>	100	100	100
<b>UNC Le Neubourg — anciens combattants</b>	50	100	100
<b>Football Club du Neubourg</b>	100	100	100
<b>NAC — Le Neubourg Athlétic Club</b>	100	100	100
<b>Compagnie du Phoenix (théâtre)</b>	150	150	150
<b>Handball Club du Neubourg</b>	100	100	100
<b>Tennis de table du Neubourg (NQTT)</b>	100	100	100
<b>Fondation du Patrimoine</b>	100	100	100
<b>Comité des Fêtes COM'FETES</b>	1500	1500	1500
<b>Mécamines</b>	100	100	100
<b>Pompiers</b>	100	100	100
<b>CFA bâtiment Évreux</b>	0	100	100
<b>AVIROSE (en faveur de lutte contre le cancer du sein)</b>	100	200	200
<b>TBH Loisirs</b>		150	150
<b>MFR Agricole</b>		50	50
<b>Club de natation</b>		50	50
<b>Club de la Bonne Humeur</b>		50	50
<b>Association sportive du collège GSGA</b>		100	100
<b>Croix Rouge Française</b>		100	100
<b>Souvenir Français pays du Neubourg</b>		100	100
<b>AS CATS RESCUE</b>		200	200
<b>TOTAL</b>	<b>3200</b>	<b>4150</b>	<b>4150</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**Approuve l'autorisation.**

<b>2026-26- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du CCAS dissous – Clôture des comptes et reprise des résultats</b>
--

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 relatifs aux CCAS,

**Vu** les dispositions relatives au Compte Financier Unique applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2025-32 en date du 3 novembre 2025, devenue exécutoire, prononçant la dissolution du CCAS de la commune,

**Vu** le compte financier unique 2025 établi par le comptable public,

**Vu** l'absence de conseil d'administration en capacité de délibérer du fait de la dissolution du CCAS et de la carence constatée de ses membres,

**Considérant** que la dissolution du CCAS emporte transfert à la commune de l'ensemble de ses biens, droits et obligations,

**Considérant** qu'il appartient à la commune, en l'absence d'organe délibérant du CCAS, d'assurer la clôture des comptes de l'établissement dissous,

**Considérant** que le CFU 2025 constitue le document de clôture retraçant l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice,

**Considérant** la concordance des écritures entre l'ordonnateur et le comptable public,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**Article 1 :** Approuve le Compte Financier Unique 2025 du CCAS dissous, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** Arrête les résultats de clôture de l'exercice 2025 comme suit :

- Résultat de fonctionnement : 3 340.71 €
- Résultat d'investissement : 0 €
- Résultat global de clôture : 3 340.71 €

**Article 3 :** Décide la reprise de l'ensemble des résultats dans le budget principal de la commune, conformément aux règles budgétaires et comptables en vigueur.

**Article 4 :** Constate la clôture définitive des comptes du CCAS dissous.

**Article 5 :** Autorise Monsieur/Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires, notamment auprès du comptable public et du représentant de l'État.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

<b>2026-27 - AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2025 DU CCAS</b>
--

Il est présenté le compte de résultat du CCAS pour l'année 2025.

**Reports :**

Pour rappel : Déficit reporté à la section de fonctionnement de l'année antérieure : - 15.26 €

**Solde d'exécution :**

Un résultat d'exécution (Excédent - R002) de la section fonctionnement de : 3 355.97 €

**Restes à réaliser :** 0

**Besoin net de la fonction d'investissement :**

Le besoin net de la fonction d'investissement est estimé à : 0

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0

**Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 3 340.71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'affectation du résultat.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**Approuve à l'unanimité le l'affectation du résultat.**

<b>2026-28- Proposition de liste de contribuables pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)</b>
--

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le fonctionnement de cette commission ainsi que son rôle puis la propose au vote.

Vu l'article 1650 du Code général des impôts prévoyant l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs dans chaque commune ;

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement du conseil municipal, de proposer une liste de contribuables en vue de la désignation des commissaires par la Direction Départementale des Finances Publiques ;

Considérant que cette commission a un rôle consultatif en matière d'évaluation des bases d'imposition locales ;

**DÉLIBÈRE :**

**Article 1 :**

Le Conseil municipal établit une liste de contribuables en nombre double (soit 12 personnes pour les communes de moins de 1 000 habitants) destinée à permettre la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Les 6 (ou 8) commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 (ou 32) noms :

12 noms pour les commissaires titulaires (16 dans les communes de plus de 2 000 habitants) ;  
et 12 noms pour les commissaires suppléants (16 dans les communes de plus de 2 000 habitants).

**Article 2 :**

Cette liste comprend des personnes âgées d'au moins 25 ans, inscrites aux rôles des impôts directs locaux dans la commune, et ayant une connaissance suffisante des réalités locales.

**Article 3 :**

La liste annexée à la présente délibération est transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques, qui procédera à la désignation de 6 commissaires titulaires et de 6 suppléants.

**Article 4 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## **QUESTIONS ET TOUR DE TABLE :**

Monsieur Orona informe les élus susceptibles de siéger au sein des commissions communautaires que les documents présentant le rôle et le fonctionnement de chaque commission leur ont été transmis.

Il précise également que les commissions communales restent ouvertes aux candidatures : les élus intéressés par une thématique peuvent se porter volontaires avant la transmission officielle des listes à la préfecture, certaines commissions nécessitant d'être renforcées.

Monsieur Orona expose ensuite les principaux projets de la commune afin d'éclairer les orientations budgétaires.

- Concernant l'éclairage de l'église, ce projet permettra à la commune de participer au festival normand « Pierre et Lumières », visant à valoriser le patrimoine local. Madame Colombani précise qu'à cette occasion seront organisés une exposition de photographies, la présence d'artisans d'art, ainsi que des visites de l'église et du clocher. Pour marquer l'événement, une carte postale « à l'ancienne » a été créée en soutien à l'ASAPN (Association Saint-Aubinoise du Patrimoine Normand), ainsi qu'une médaille à l'effigie du Docteur Auzoux et de l'église.
- Par ailleurs, des travaux complémentaires au sein de l'église sont nécessaires en raison de malfaçons constatées, de l'usure de certains éléments et de problèmes d'infiltrations d'eau. Ces interventions devront être intégrées dans la programmation des travaux.
- Monsieur Throuet et Monsieur Orona proposent d'inscrire au prochain budget la poursuite des travaux d'éclairage public rue des Marronniers, programmée après la réalisation de la voie douce. L'enfouissement des réseaux route d'Ecquetot est également envisagé.
- Enfin, Monsieur Orona rappelle la nécessité de mettre en place la « Boîte Rouge », comme annoncé dans la profession de foi. Ce dispositif vise à recenser les habitants nécessitant un accompagnement en matière de soins ou d'aide administrative.

**Conseil clos à 21h15**

## FEUILLE DE SIGNATURES

### CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2026

ORONA Thierry	OSMONT Odile	THROUET Cyrille
HENROT Jocelyne	RAGNEAU Sébastien	LESAGE Laëtitia
RAVENEL Alexandre	MORISSET Delphine	THROUET Matthieu <i>Absent excusé</i>
VAUDEVIRE Brigitte	DECONYNCK Ludovic <i>Absent excusé</i>	HAQUET Héroïse
DONVAL François <i>Absent excusé</i>	COLOMBANI Patricia	PERRIN Olivier <i>Absent excusé</i>